



LE BUREAU DU MILLENAIRE COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le timbre du Millénaire et le 5 Batz en main des Neuchâtelois

Souhaitant laisser une trace durable des commémorations du Millénaire, la Ville de Neuchâtel se dote d'une pièce de 5 Batz et d'un timbre en l'honneur de cet anniversaire exceptionnel. Dès le 1^{er} mars, les Neuchâtelois pourront payer en batz dans les commerces du canton de Neuchâtel. Cette pièce, dont la valeur nominale s'élève à 10 francs suisses, sera distribuée dans ces mêmes commerces. En vente à partir du 3 mars 2011, le timbre du Millénaire sera disponible dans tous les bureaux de poste pour une valeur de 1 franc.

La Ville de Neuchâtel en tant que capitale cantonale a l'ambition de faire vivre les centres marchands du canton d'une manière totalement étonnante afin de célébrer son millième anniversaire. Toute la population suisse est invitée à ouvrir les festivités dès le vendredi 22 avril 2011 et fêter cet anniversaire le dimanche 24 avril 2011 dans le centre de la Ville de Neuchâtel. Souhaitant ancrer durablement ces festivités et laisser des souvenirs indélébiles à la population neuchâteloise et aux touristes, la Ville possède dès aujourd'hui une pièce de 5 Batz et un timbre en son honneur.

Neuchâtel frappa ses propres batz dès 1589, à l'initiative de Marie de Bourbon qui administrait le pays pour son fils mineur, Henri 1^{er} d'Orléans-Longueville. Le batz traversa toutes les dynasties neuchâteloises et tous les régimes. C'est seulement la nouvelle Constitution suisse de 1848 et la Loi sur la monnaie de 1850 qui sonneront finalement le glas de ces émissions en 1851.

Les Neuchâtelois pourront payer en batz du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 25 septembre 2011 dans tous les commerces du canton affiliés à la monnaie du Millénaire et où la mention "ICI, ON PAYE EN BATZ" sera indiquée. Plus de 60 commerces se sont déjà annoncés et d'autres peuvent encore le faire auprès de l'organisation du Millénaire. Les commerces pratiqueront un double affichage sélectif en francs suisses et en batz, joueront avec des promotions de produits à payer uniquement en batz ou encore en vendant leurs produits en mesures anciennes de Neuchâtel.

Marianne de Reynier, responsable de l'Atelier des Musées et organisatrice des animations autour des poids et des mesures anciennes commente : *"c'est une opportunité unique pour les commerçants, cafetiers et restaurateurs d'attirer l'attention des chalands sur leur propre établissement. Les Neuchâtelois devront aussi sortir leur calculette ou utiliser la règle de trois pour payer en batz. On espère vivement que nos partenaires proposent des produits en demi-pot, en livre neuchâteloise ou encore simplement en batz"*. Elle ajoute encore : *"nous avons tout prévu même un site internet pour la téléphonie mobile avec un outil de conversion en batz ou en mesures anciennes créé par des étudiants du CPLN. L'adresse est www.1000ne.ch".* Un atelier monétaire itinérant frappera une petite

médaille lors de marchés ou des manifestations afin de faire découvrir le métier du maître-monnaieur spécialement assermenté pour l'occasion.

Les pièces de 5 batz seront disponibles le 1^{er} mars 2011 lors des festivités de la commémoration de l'Indépendance neuchâteloise au Port de Neuchâtel dès 10h00, dans les magasins COOP et dans les commerces affiliés du canton de Neuchâtel. Acceptez donc d'être remboursé lors de vos achats avec des pièces de 5 batz équivalant à une valeur de 10.- francs!

Le Timbre du Millénaire

La Ville de Neuchâtel, par ses autorités, remercie la Poste suisse pour l'émission d'un timbre-poste spécial à l'occasion de cet anniversaire exceptionnel. D'une valeur de 1 franc suisse, le timbre représente une scène de marché à la place des Halles dont la célèbre Maison des Halles constitue sans doute l'un des plus beaux bijoux d'architecture de la cité et témoigne du règne de la Maison Orléans-Longueville dont les armoiries figurent sur la façade. Construite vers 1570, elle servait de halle de commerce où se négociaient céréales et textiles.

Le Timbre du Millénaire est disponible dans tous les offices de poste dès le 3 mars 2011. Un cachet spécial est prévu le 24 avril 2011.

Soyez au cœur de la fête !

L'organisation du Millénaire a la volonté de faire du citoyen un acteur du jubilé. Ainsi, chacun est sollicité pour participer à l'illumination de Neuchâtel, le 24 avril. Sous la conduite de l'artiste de renommée internationale Muma, 1000 bénévoles auront l'occasion de vivre une performance artistique hors du commun par l'allumage de cent mille bougies dans le centre-ville. Le Tour de Romandie et le Corso fleuri de la Fête des Vendanges attendent également l'aide de nombreux bénévoles et figurants. Les inscriptions se font auprès du Bureau du Millénaire, par téléphone au 032 717 75 06 ou sur le site internet www.1000ne.ch.

Bon à savoir

Quelle est la valeur de la pièce ?

Une pièce de 5 batz équivaut à 10 francs suisses. 1 batz équivaut à 2 francs suisses. 1 batz vaut 4 kreuzer. 1 kreuzer vaut 50 centimes. Il existe uniquement en circulation la pièce de 5 batz. Cette valeur est effective du 1^{er} mars 2011 au 25 septembre 2011.

Où trouver le pièce ?

Dans tous les commerces du Canton qui affichent l'autocollant "Ici, on paye en 5 Batz", ainsi qu'aux kiosques et zones d'accueil de sept magasins COOP : Centre La Maladière, Centre Les Entilles, Neuchâtel-La Treille, Colombier, Couvet, Peseux, Saint-Aubin

Où payer avec cette pièce ?

Dans les commerces du canton qui affichent l'autocollant "Ici, on paye en batz", aux caisses des magasins d'alimentations COOP du Canton de Neuchâtel et lors des événements du Millénaire.

Que devient la pièce de 5 batz après le 25 septembre 2011 ?

Vous pouvez la conserver précieusement en souvenir des festivités du Millénaire ou la retourner à la Caisse de dépôts COOP (COOP City de Neuchâtel) et aux kiosques et zones d'accueil des sept magasins COOP précités jusqu'au 31 octobre 2011

Où trouve-t-on davantage d'informations ?

Sur www.1000ne.ch ou en prenant contact avec l'organisation du Millénaire

Neuchâtel, le 22 février 2011

Le Chef de projet du Millénaire,

Christophe Valley

Renseignements complémentaires: **Françoise Jeanneret, directrice de la Culture**
☎ 032 717 75 02, e-mail: francoise.jeanneret@ne.ch
Christophe Valley, chef de projet du Millénaire,
☎ 032 717 75 09, e-mail: christophe.valley@ne.ch